

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018 à 20h30

Présents : BRUNEL Didier, GERVAIS Michel, PRUNET Arnaud, DELOR Jean-Luc, BARNIER Gisèle, CAYROCHE Pierre, CLADEL Céline, JOURDAN-OSTY Florence, TEISSEDRE Murielle, VIGNOBOUL Cécile, VIGOUROUX Didier.

Représentés : ALLE Jean-Louis par PRUNET Arnaud, BLANC David par GERVAIS Michel, CAYROCHE Marie-Kristine par BRUNEL Didier.

DELIBERATIONS

1) REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE EDF CONCERNANT L'ANCIEN PRESBYTERE

M. le Maire demande son accord au Conseil Municipal afin de prendre en charge la facture EDF du 23 Août 2018 d'un montant de 805.77 € correspondant aux frais de chauffage de l'ancien presbytère de notre commune, actuellement occupé par la Bibliothèque. Il précise que ce montant est à rembourser à l'Association Diocésaine Paroisse St Privat de MENDE (48000).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de prendre en charge le remboursement de cette facture de 805.77 € à l'Association Diocésaine Paroisse St Privat de MENDE (48000).

2) OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EAU » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE RANDON MARGERIDE EN 2020

M. le Maire rappelle que la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes, en aménage les modalités de transfert issues de l'article 64 de la loi NOTRe. Ainsi, pour les Communautés de Communes n'exerçant pas, à la date de publication de la loi n°2018-702 du 3 août 2018, les compétences « eau » et « assainissement » à titre optionnel ou facultatif, il est possible de reporter la date de transfert obligatoire de ces deux compétences du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026, par un mécanisme de minorité de blocage, à mettre en œuvre avant le 1^{er} juillet 2019.

La Communauté de Communes Randon Margeride ne possédant pas, à la date du 3 août 2018, la compétence « eau » à titre optionnel, M. le Maire propose au Conseil Municipal, de reporter ce transfert de compétence au 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix POUR et 1 ABSTENTION :

DECIDE de reporter le transfert de la compétence « eau » de la commune, à la Communauté de Communes Randon Margeride, au 1^{er} janvier 2026.

3) CONTRACTION D'UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS RUE PRINCIPALE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le vote, au budget primitif 2018, de la contraction d'un emprunt de 200 000 € pour la construction de logements rue principale.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif pour l'exercice 2018,

Considérant que, par sa délibération du 04 Décembre 2017, le Conseil Municipal a décidé la réalisation du projet relatif à la construction de logements rue principale, et que, selon le plan de financement établi, il y a lieu de recourir à un emprunt comme suit :

MONTANT TTC DE L'OPERATION :		198 799.46 € TTC
FINANCEMENT DE L'OPERATION :	Emprunt	200 000.00 €

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, :

- d'**ADOPTER** le plan de financement cité précédemment,
- d'**AUTORISER** M. le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 200 000 euros.
- d'**AUTORISER** M. le Maire à signer le contrat de prêt.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

4) MODIFICATION DU LOYER DU T2 (LOGEMENT RUE PRINCIPALE)

M. le Maire suggère de modifier le montant du loyer du T2 situé rue principale, actuellement à 400 €, afin d'uniformiser les loyers des T2 communaux. Il propose de le fixer à 450 € mensuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, de fixer le loyer du T2 situé rue principale à 450 € à compter du 1^{er} Novembre 2018.

5) AVENANT 01 POUR LE LOT 02 DU MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN POINT MULTISERVICES ET D'UN LOGEMENT

Considérant la délibération du 24 Août 2017 (DEL_2017_08_01) relative à l'attribution du marché de travaux pour la construction d'un point multiservices et d'un logement, M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de ce marché sont en cours. Il précise la nécessité d'approuver l'avenant n°1 pour l'entreprise BONHOMME SARL concernant le lot n° 2 (Gros Œuvre).

Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires correspondant à des travaux modificatifs, différents des prescriptions initialement prévues, soit :

- **une augmentation de 1 248.00 € H.T.**

ce qui porte le marché à un montant total de 13 512.63 € H.T, soit 16 215.16 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant au marché de travaux pour la construction d'un point multiservices et d'un logement comme détaillé ci-dessus
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal de la commune

6) DESIGNATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE CONCERNANT LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU CHASTEL SUR LA RD 806

Concernant le projet d'aménagement de la RD 806, visant à sécuriser la traversée de la commune, tant pour les usagers routiers que piétons, et après plusieurs réunions de travail réunissant les services de l'Etat, de la Région, du Département ainsi que la Direction Départementale des Territoires, M. le Maire propose au Conseil Municipal de demander au Conseil Départemental de la Lozère que la Maîtrise d'Ouvrage, pour l'ensemble des travaux de cette opération, estimé à ce jour par Lozère Ingénierie à 1 065 794.79 € TTC, soit confiée à la commune de Chastel Nouvel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité :

- d'**ACCEPTER** de demander au Conseil Départemental de la Lozère que la Maîtrise d'Ouvrage, pour l'ensemble des travaux de cette opération, soit confiée à la commune de Chastel Nouvel
- de **DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour signer tout document afférent à cette opération.

SUJETS ABORDÉS

* M. le Maire indique que **deux appels d'offres** ont été lancés dans l'été :

> l'un concernant la **mission de maîtrise d'œuvre pour l'alimentation en eau potable du hameau de Coulagnet** ;

> l'autre se rapportant à la **désignation d'une maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement de la traversée du Chastel sur la RD 806**, entre le lieu-dit La Baraque du Chastel et l'accès au lotissement « Les Terrasses du Chastel ».

L'ensemble des plis ont été reçus avant fin septembre 2018 puis les Commissions d'Appel d'Offres se réuniront afin de décider quel candidat sera retenu pour chacun des marchés concernés.

* M. le Maire informe l'assemblée **qu'une subvention DETR de 26 460 .00 €** pour le projet de mise en place de traitement UV (afin d'améliorer la qualité bactériologique de l'eau distribuée au niveau des réservoirs de la Fagette et du Ravin Blanc) a été **accordée** par arrêté du 5 juillet 2018, sur un montant total de l'opération de 44 100.00 € HT.

En parallèle, une demande de subvention à l'Agence de l'eau Adour Garonne a également été envoyée.

* Par arrêté du 6 Juillet 2018, **une subvention DETR de 64 611.27 €** a été accordée pour le **projet d'extension des garages communaux et de rénovation des casiers à sel et pouzzolane**. Une demande complémentaire à la Région pourrait être également effectuée, le montant total s'élevant à 107 685.46 € HT.

* Concernant la **subvention DETR** qui a été accordée pour **l'aménagement PMR de l'église**, 30 % ont déjà été versés à la commune, soit 2 818.80 € sur un montant total de 9 396.00 € accordés. Les travaux devraient débuter mi-octobre, avec l'entreprise NBL.

* Le **projet d'aménagement de l'entrée d'ASPRES** est présenté par M. Didier VIGOUROUX, le but des travaux étant d'améliorer la rotation des camions à l'entrée du hameau et de créer une zone de stationnement (construction d'un mur de soutènement, élargissement du virage en face du parking et repositionnement de la croix). Il estime le projet à 49 290 € TTC. Ce chiffrage reste à affiner avec les entreprises.

* La **compétence ASSAINISSEMENT** appartient aux compétences facultatives de la Communautés de Communes RANDON MARGERIDE. Lors du transfert de cette compétence aux Communautés de Communes, le Conseil d'Etat avait considéré que le pluvial était inclus dans la compétence ASSAINISSEMENT.

Aujourd'hui, suite à la loi 2018-702 du 3 août 2018, cette compétence n'est plus automatiquement associée à l'assainissement. Ce sont donc aux Communautés de Communes de lancer la procédure afin de modifier leurs statuts si elles souhaitent le voir intégrer à leur compétence ASSAINISSEMENT.

Les communes, quant à elle, peuvent délibérer afin de demander à leur Communauté de Communes cette modification des statuts. La Communauté de Communes n'aura aucune obligation de lancer cette procédure si elle ne le souhaite pas.

QUESTIONS DIVERSES

PROJETS / TRAVAUX EN COURS

* Des **photos des travaux ou acquisitions en cours sont présentées** : épareuse, WC publics, rénovation des équipements sportifs, intérieur et extérieur du Point Multiservices, terrain de tennis...

Les travaux suivants seront à réaliser rapidement :

- La Fagette : reprendre le mur, tomber l'arbre et installer une glissière de sécurité
- Maison BRENET (cf. CM du 19 Juin 2018) : les travaux de réaménagement de la source seront réalisés en régie.
- Maison SEGUIN/BEAUFILS chemin des Eglantiers : lors de fortes pluies, l'eau coule jusqu'à la maison et ravine le chemin.
- Poteaux EDF : les modifications sont en cours.
- Nouvelle demande pour la Route de Villeneuve : coupe des arbres et bouchage des trous

* La **promesse de bail avec le futur gérant du PMS** (Point Multi-Services) est en cours de rédaction chez le notaire. L'enseigne « Le Chastellois » est présenté aux élus. Le **logo** est peut-être à revoir (il ressemble à ce jour + à un pizzaiolo qu'à un boulanger)...

* Le **produit des amendes de police 2017** a été perçu le 11 septembre dernier et s'élève à 3 434.29 €.

VIE INTERNE DE LA MAIRIE

* **Suite aux arrêts maladies d'Emmanuelle PALPACUER** (2 mois cet été) et **Christophe SEGUIN** (arrêt en cours), deux recrutements ont eu lieu :

- Mme Lydie ROCHER, qui a été présente jusqu'au lundi 1^{er} octobre
- M. Mickaël RICHARD, actuellement en poste, ses CDD suivant les arrêts maladies de M. SEGUIN.

* **Arnaud SAVAJOL** est devenu papa d'un petit Aubin en Juillet dernier. Un cadeau lui a été offert par la Mairie.

FESTIVITES / ANIMATIONS

* **L'association « Le Bouffadou »** demande si, dans le cadre d'une soirée gratuite en patois, si le Foyer rural n'est pas disponible ce jour-là, la **salle intergénérationnelle** pourrait-elle être prêtée ? A voir.

L'association propose également que **la Fête du Pain** soit organisée au **hameau de La Fagette**. Une table pourrait être installée à droite du four. La commune prêtera son tractopelle afin de déplacer les pierres pouvant gêner l'installation de cette dernière.

* **Dans le cadre des animations organisées par le PLPD**, deux autres journées gratuites sur la fabrication de ses cosmétiques et celle de ses produits ménagers se tiendront prochainement à la salle intergénérationnelle.

* Une **demande de prêt de la salle des associations pour un coin « ping-pong »** est émise. A ce jour, seules deux personnes seraient intéressées et fourniraient la table. Cela semble compliqué car l'accès au chauffage notamment, doit être laissé libre. L'assemblée décide de ne pas donner son accord pour cette proposition.

* Une **course pédestre**, organisée **en nocturne début décembre par Lozère Sports Nature**, aura lieu sur notre commune.

INTERCOMMUNALITE

* La prise en charge par le CC Randon Margeride de la **participation aux frais d'utilisation de la déchetterie de Mende**, est en cours. Nous sommes toujours dans l'attente d'une nouvelle convention.

* **Conseil Communautaire du 19 Septembre 2018 :**

Voici un résumé des points principaux abordés :

- La SAFER propose un outil intéressant permettant d'accéder « en temps réel » (mise à jour continue des ventes et des achats ; visionnage du nom de chaque propriétaire par simple passage de la souris sur chaque parcelle) de toutes les parcelles du cadastre. : **VIGIFONCIER**. Coût à l'achat : 300 € puis 100 € par an. Cet outil serait mis à disposition des communes de la ComCom gratuitement.
- Installation de **panneaux photovoltaïques** sur les **garages communautaires** à Châteauneuf de Randon.
- Les **deux derniers lots de la Z.A. du Chastel** ont été vendus récemment à la SCI DURAC (Sté Bâtiments Travaux Publics ; construction d'un bâtiment de 400 m²).
- Une **nouvelle convention sera signée avec BRL** suite à la prise en charge de la compétence Assainissement par la CC.
- **L'aménagement du lac de Ganivet** sera géré en délégation de service public (ouverture d'un bar/restaurant).
- Concernant le **projet de la MAM** : aucune dénomination de l'association n'a été arrêtée à ce jour, le bureau n'étant pas encore tout à fait constitué. Les demandes de subvention sont toujours en attente d'un accord.
- La **taxe de séjour** a été mise en place.
- La CC RM a lancé un **audit** afin de pouvoir faire des économies sur les assurances.
- La **compétence SDIS** sera prochainement harmonisée sur l'ensemble du territoire de la CC RM.
- Le **programme « Habiter Mieux »** est reconduit jusqu'en 2021 et propose des aides à l'amélioration énergétique aux propriétaires de logements individuels. Lozère Energie est en charge du Nord Lozère et Habitat et Développement, du Sud du département. Le programme Agility permet notamment un étalement des travaux sur plusieurs années.

RENTREE DES ECOLES

La rentrée scolaire des deux établissements de notre commune s'est bien déroulée dans l'ensemble. Il y a **52 élèves** à l'école privée et **62 élèves** à l'école publique.

DIVERS

* Les **problèmes de réseaux récurrents** concernant les difficultés de communication avec les téléphones portables sur la commune ont fait l'objet d'un **courrier à ORANGE** le 8 Juin 2018 afin d'avoir une couverture plus puissante.

* M. le Maire a rencontré la **personne de la Gendarmerie Nationale** en charge de notre commune. Différents sujets ont été abordés (caméra sur RD 806, point de tri, Point Multiservices etc.)

* Un administré habitant La Fagette et situé à plus de 300 m des containers, a demandé en Mairie une attestation afin d'être exonéré de taxe d'ordures ménagères. M. le Maire ne souhaite pas établir cette attestation car cela concerne la plupart des habitants de la Fagette.

Séance levée à 22h40.